

N° 95

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 26

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
I. — Services généraux**

*Rapporteur spécial : M. Robert GUILLAUME*

---

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (7<sup>e</sup> législ.) : 1063 et annexes, 1165 (annexe n° 34), et In-8° 280.

**Sénat** : 94 (1982-1983)

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS</b> .....	4
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	6
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	9
<b>CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DES CREDITS</b> .....	11
<b>CHAPITRE II : LA POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE</b> .....	19
<i>A. L'évolution des effectifs</i> .....	19
<i>B. Le problème des rémunérations</i> .....	24
<i>C. L'amélioration de la formation</i> .....	27
<b>CHAPITRE III : LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b> .....	35
<i>A. Les orientations de la politique de formation professionnelle</i> ....	35
<i>B. L'évolution des crédits</i> .....	39
<i>C. Observations sur la politique de formation professionnelle</i> .....	46

<b>CHAPITRE IV : LES ORGANISMES RATTACHES</b> .....	49
<i>A. Les crédits du ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des Droits de la femme</i> .....	50
<i>B. La Direction de la Documentation française</i> .....	52
<i>C. Le Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'alcoolisme</i> .....	53
<i>D. Le Haut Comité de la langue française</i> .....	54
<i>E. Le Service technique central des chiffres</i> .....	55
<i>F. Les centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA)</i> .....	55
<i>G. Le Comité interministériel de la sécurité nucléaire</i> .....	56
<i>H. Les dépenses relatives à l'activité du Médiateur</i> .....	57
<i>I. Les crédits en faveur des rapatriés</i> .....	59

## PRINCIPALES OBSERVATIONS

### ● Sur la politique de la fonction publique

Votre rapporteur formulera deux observations :

1. Il est important d'accélérer la mensualisation des pensions.

2. La situation du corps des administrateurs civils peut être améliorée à un faible coût :

- par la création d'un conseil de direction du corps,
- par la création d'un grade d'administrateur général.

### ● Sur la politique de la formation professionnelle

Votre rapporteur relève cette année encore, la progression des crédits de formation et la poursuite du plan d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 21 ans. Votre rapporteur rappelle tout d'abord les deux observations qu'il avait pu déjà émettre les années précédentes.

1. L'élévation du niveau de qualification est un objectif prioritaire afin de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi,

2. Il est nécessaire de contrôler de façon plus rigoureuse l'utilisation des crédits de formation professionnelle en multipliant les contrôles sur pièce et sur place.

3. Par ailleurs, le programme de formation professionnelle des jeunes de 18 à 21 ans doit être développé. A ce titre, votre rapporteur s'inquiète d'un déséquilibre entre les actions en faveur des 16 à 18 ans et les actions en faveur des 18 à 21 ans.

4. Enfin, votre rapporteur souhaite attirer l'attention de votre Commission sur la répartition de la dotation de décentralisation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage. En effet, les critères de répartition entre les régions retenus peuvent aboutir à des déséquilibres qu'il importe de corriger. Ainsi, le critère de répartition des crédits fondé sur l'importance du chômage risque de défavoriser les régions où celui-ci est moins apparent compte tenu de l'importance de l'activité agricole.

- Sur la gestion de divers organismes

1. Il importe d'utiliser les crédits importants accordés au Ministère des droits de la Femme (100 millions de francs) afin de promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société.

2. Les crédits accordés au Haut comité d'Etude et d'Information sur l'alcoolisme demeurent trop limités. L'augmentation de la dotation (7,9 %) ne pourra lui permettre d'assurer sa mission ; cette évolution n'est pas conforme aux souhaits exprimés l'an dernier par votre Commission.

## EXAMEN EN COMMISSION

Au cours d'une réunion tenue le 3 novembre 1982 sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, la Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits des services généraux du Premier Ministre pour 1983, sur le rapport de M. Robert GUILLAUME, rapporteur spécial.

M. Robert GUILLAUME a tout d'abord souligné la grande permanence du projet de budget au niveau de ses structures et l'importance des dépenses qui sont proposées.

Le projet de budget des services généraux regroupe les moyens accordés à des organismes fort nombreux et dont la dotation n'est pas toujours individualisée dans le fascicule budgétaire. Trois organismes nouveaux apparaissent cette année, alors que seule la Délégation à l'espace aérien a été supprimée.

Concernant le volume des dotations consacrées à ce budget, le rapporteur spécial a rappelé qu'elles atteignent 9 712,3 MF contre 7 533,8 MF en 1982 (soit une augmentation de 28,9 %).

A travers le projet de budget des services généraux ont été analysés successivement les crédits des organismes divers, les problèmes de la fonction publique, les crédits alloués à la formation professionnelle, et enfin les dépenses d'investissement.

M. Robert GUILLAUME a notamment présenté les dépenses du Ministère des droits de la Femme (plus de 100 MF) et rappelé la création de 35 emplois correspondant à la mise en place des délégations régionales. Il a, par la suite, émis certaines réserves quant à la situation du Haut comité sur l'alcoolisme, dont l'insuffisance des moyens est tout à fait inquiétante (+ 7,9 % en 1983).

La dotation globale consacrée au Médiateur n'augmente que de 6 % ; cette faible progression ne permettra pas de réduire les délais d'étude des dossiers. Cependant le rapporteur spécial a tenu à souligner l'évolution du rôle et de la place du Médiateur dont l'efficacité grandit au fil des années.

Enfin, la progression des crédits de la Documentation française, du Haut comité de la langue française ou des Fonds spéciaux ont fait l'objet d'explications détaillées.

La politique de la Fonction publique a été d'autre part brièvement évoquée.

M. Robert GUILLAUME a fourni à cette occasion un certain nombre de renseignements chiffrés sur le poids de la Fonction publique dans le budget de l'Etat (40,8 % des dépenses publiques), sur les effectifs en 1983 qui progressent de 1,03 % par rapport à 1982 ainsi que sur l'évolution des rémunérations.

La politique de formation dans la Fonction publique a également été présentée à travers l'évolution des subventions allouées à l'E.N.A., au Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes et aux Instituts régionaux d'administration.

En troisième lieu, les crédits en faveur de la formation professionnelle représentent environ 77 % du budget des services généraux. Leur forte progression (+ 33,25 %) témoigne de l'effort qui a été consenti par le Gouvernement en faveur de ce type d'actions.

La politique de Formation professionnelle pour 1983 semble inspirée par une triple idée :

– Formation des jeunes afin d'offrir une meilleure insertion professionnelle et sociale à ceux qui sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme. Les crédits demandés pour ce programme dépassent les 3 milliards de francs.

– Décentralisation de la politique de formation. Un chapitre 43.06 a ainsi été créé, qui correspond à une dotation de décentralisation de 1,6 milliard de francs.

– Meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande économique sectorielle.

En dernier lieu, la régression des dépenses en capital (- 28 %) a été soulignée.

En conclusion de son exposé, le rapporteur spécial a présenté un certain nombre d'observations sur la politique de la Fonction publique concernant :

- l'effort de clarification en matière de rémunérations annexes ;
- la possibilité d'améliorer à un faible coût la situation des administrateurs civils.

De même, dans le domaine de la Formation professionnelle, il a rappelé les observations qu'il avait déjà pu émettre sur l'élévation du niveau de qualification, la nécessité de contrôler de façon rigoureuse l'utilisation des crédits.

Il convient également, selon lui, de veiller d'une part à ce que ne s'institue pas un déséquilibre entre les actions en faveur des jeunes de 16 à 18 ans et les actions en faveur des jeunes de 18 à 21 ans ; à ce que soit mise en oeuvre, d'autre part, une répartition égalitaire de la dotation de décentralisation en faveur de la Formation professionnelle entre les régions.

Enfin, sur les organismes divers, deux observations ont été présentées rappelant l'importance des dotations allouées au Ministère des droits de la Femme et la croissance insuffisante des crédits destinés au Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme.

La Commission a ensuite procédé à un large échange de vues.

M. Yves DURAND a souhaité connaître le montant actuel du minimum garanti dans la Fonction publique. Il a également évoqué les difficultés de la formation professionnelle dans certains secteurs d'emplois, comme celui de la pêche par exemple.

M. Maurice BLIN, rapporteur général, a également interrogé le rapporteur spécial sur les modalités de décentralisation vers les régions des crédits en faveur de la formation professionnelle.

La Commission a ensuite adopté, sur la proposition de M. Robert GUILLAUME, le budget des services généraux du Premier Ministre pour 1983.

## AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les actions et organismes financés par la dotation des services généraux du Premier Ministre sont nombreux et divers.

L'analyse du projet de budget des services généraux du Premier Ministre permet cependant d'effectuer quelques regroupements. Tout d'abord, l'examen des crédits en faveur de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique et des écoles ou instituts de formation fournit traditionnellement l'occasion de présenter quelques informations et observations relatives à la gestion des agents de l'Etat et à la politique menée en matière de fonction publique : à cet égard, le projet de budget pour 1983 marque un net infléchissement par rapport à 1982 : ralentissement des créations d'emplois, blocage et remise en ordre des rémunérations, mais également resserrement de l'éventail hiérarchique.

En second lieu, les moyens affectés à la formation professionnelle au titre des services généraux représentent environ 77 % de ce budget. Leur forte progression (+ 33,25 %) témoigne de l'effort qui a été consenti par le Gouvernement au développement de ces actions et à la solution du problème de l'emploi.

Enfin, certains organismes rattachés au Premier Ministre donnant lieu à des inscriptions distinctes au budget des services généraux retiennent chaque année l'attention de votre Commission.

Tels sont les principaux sujets qui seront évoqués successivement dans ce rapport.

## **CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DES CREDITS**

Le projet de budget pour 1983 des services généraux du Premier Ministre atteint 9 712,3 millions de francs contre 7 533,8 millions de francs en 1982 (+ 28,9 %).

Les dépenses ordinaires augmentent de 29,7 % et les dépenses en capital diminuent de 28 % en crédits de paiement. Abstraction faite des crédits de formation professionnelle qui représentent environ 77 % du budget des services généraux en 1983 et qui augmentent de 33,25 % de 1982 à 1983, le reste du budget passe de 1 922 à 2 236,4 millions de francs (+ 16,35 %).

Les crédits analysés dans ce rapport de présentation correspondent à la dotation budgétaire des services centraux, et aux moyens mis à la disposition des divers organismes, à l'exception des dotations affectées à l'information.

Le projet de budget se caractérise par la grande permanence de ses structures (exceptée la suppression de la Délégation à l'espace aérien) et par l'importance de sa dotation. Le taux de croissance globale souligne la priorité qui a été accordée à ces crédits.

Cependant, devant la diversité des actions proposées, il est indispensable d'affiner l'analyse.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

Nature des dépenses	Crédits votés en 1982 (en millions de francs)	Crédits prévus en 1983 (en millions de francs)	Taux de variation (en %)
Titre III Dépenses de personnel et de matériel Travaux d'entretien Dépenses diverses .....			
1. Services centraux, directions, mesures propres à divers corps de fonctionnaires :			
Services centraux .....	115,8	145,3	+ 25,4
Direction générale de l'administration et de la fonction publique .....	13,4	18,5	+ 38,6
Direction de la Documentation française .....	38,2	42,2	+ 12,3
Service technique central des chiffres et de la sécurité des télécommunications ..	4	4,6	+ 15,5
Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) .....	3,94	4,56	+ 15,7
Corps unique des administrateurs civils (chapitre 31.04 art. 10) .....	5,3	5,97	+ 12,6
Inspection générale des affaires d'outremer .....	1,47	1,25	14,9
2. Comités interministériels			
Comité interministériel de la sécurité nucléaire .....	0,23	0,23	+ 7,8
3. Ministère des droits de la femme .....	14,5	25,1	73,1
4. Hauts Comités			
Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme (dépenses de personnel et de matériel) .....	0,73	0,79	+ 7,9

Nature des dépenses	Crédits votés en 1982 (en millions de francs)	Crédits prévus en 1983 (en millions de francs)	Taux de variation (en %)
Dépenses diverses et subventions du Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme (chapitre 37.93).....	4,4	4,4	14
Haut comité de la langue française ....	1,55	2,45	58
<b>5. Formation professionnelle</b>			
Délégation à la formation professionnelle .....	11,8	13,2	11,6
Formation professionnelle. Contrôle et fonctionnement des instances. Interventions (chapitre 37.03) .....	46,1	73,2	58,8
<b>6. Fonds spéciaux</b>			
Fonds spéciaux (chapitre 37.91) .....	286,1	323,3	+ 6,5
<b>7. Médiateur</b>			
Dépenses relatives à l'activité du Médiateur (chapitre 37.05) .....	6,1	6,5	+ 6,5
<b>8. Dépenses diverses</b>			
Réparations civiles et frais de justice ..	2,9	2,09	
Prestations et versements facultatifs (oeuvres sociales) .....	1,8	2,1	16,6
Fonctionnaires d'outremer .....	6,74	7,36	+ 9,2
Actions de formation et de perfectionnement dans l'administration (chapitre 34.94) .....	3,4	3,4	
Participation aux charges de pensions .	227,3	256,3	+ 12,7
Consommation d'énergie (chapitre 34.02, art. 50) nouveau .....	2,02	2	1
Actions interministérielles de réformes administratives (chapitre 37.04) nouveau		2	
Prestations interministérielles d'action sociale .....	44,5	44,5	
Missions auprès des préfets de région ..	2,6	2,6	
Service des rapatriés (nouveau) .....		2,1	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>843,47</b>	<b>996</b>	<b>18,1</b>

La forte croissance des dépenses d'administration générale (18,1 %) correspond à la fois à l'augmentation des dépenses de personnel (Titre III, 1ère, 2ème et 3ème parties) et des dépenses de fonctionnement (Titre III, 4ème, 5ème et 7ème parties).

**1. Les majorations des dépenses de personnel correspondent notamment à :**

– la revalorisation des traitements (la valeur du point d'indice est portée à 230, soit + 15,57 %) et à la progression des charges sociales de l'ordre de 14,5 % ;

– la création nette de 173 emplois :

- 107 créations nouvelles
- 66 emplois en application du plan de titularisation.

**2. L'augmentation des dépenses de fonctionnement traduit en particulier :**

– l'ajustement des subventions de fonctionnement de divers organismes ;

– la poursuite des actions de modernisation des services : schéma directeur de l'informatique et documentation française (3,8 millions de francs) ;

– l'inscription de moyens nouveaux pour les services centraux et les délégations régionales et départementales des droits de la femme, en partie par redéploiement à partir du titre IV, autres actions de promotion, formation et information relatives aux droits de la femme (9,9 millions de francs) ;

– le renforcement des services régionaux de la formation professionnelle (7,6 millions de francs) et l'ajustement des crédits afférents à la campagne d'information sur les mesures en faveur des jeunes de 16 à 21 ans (20,5 millions de francs).

La dotation des fonds spéciaux progresse de 13 % ; celle du Médiateur s'accroît de 6,5 %.

## II - SUBVENTIONS AUX INSTITUTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

	Crédits votés en 1982 (en millions de francs)	Crédits prévus en 1983 (en millions de francs)	Taux de variation (en %)
Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.) .....	101,8	113,9	11,9
Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes.....	1,5	1,6	6,6
Institut international d'administration publique .....	13,7	14,9	8,7
Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) .....	34	38,9	14,4
<b>TOTAUX .....</b>	<b>151</b>	<b>169,3</b>	<b>12,1</b>

### III - INTERVENTIONS PUBLIQUES

	Crédits votés en 1982 (en millions de francs)	Crédits prévus en 1983 (en millions de francs)	Taux de variation (en %)
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (chapitre 43.03) .....	1 153,7	2 154,8	86,8
Rémunérations des stagiaires de la for- mation professionnelle (chapitre 43.04) .	4 310,6	3 576,9	17
Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'ap- prentissage (chapitre 43.06 nouveau)....		1 605,7	
Dépenses d'intervention du haut comi- té de la langue française .....	3,05	3,05	
Promotion, formation et information relatives aux droits des femmes (chapitre 43.02) .....	77,7	75,5	2,5
Action sociale en faveur des rapatriés..	57,44	64,3	11,9
<b>TOTAUX .....</b>	<b>5 602,5</b>	<b>7 480,2</b>	<b>33,5</b>

L'augmentation des dépenses d'intervention (33,5 %) traduit essentiellement l'effort en matière de formation professionnelle. Les actions nouvelles dans ce domaine se traduisent par :

- le développement d'actions de formation liées aux priorités sectorielles ainsi qu'à la rénovation et au développement de l'appareil productif (+ 99,8 millions de francs) ;

- la poursuite en 1983 du programme d'insertion professionnelle en faveur des 16 à 21 ans (3 006 millions de francs en 1983) ;

- la mise en place d'une dotation de décentralisation relative à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Cette dotation sera répartie entre les fonds régionaux de la formation professionnelle.

**IV – INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT ET  
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT**

	<b>Crédits votés en 1982 (en milliers de francs)</b>	<b>Crédits prévus pour 1983 (en milliers de francs)</b>
Service technique central des chiffres : .....		
Autorisations de programme .....	1 400	1 526
Crédits de paiement .....	1 400	1 240
Secrétariat général du Gouvernement : .....		
Autorisations de programme .....	7000	8 634
Crédits de paiement .....	8 000	4 910
Dotation en capital du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale : .....		
Autorisations de programme .....	95 000	50 850
Crédits de paiement .....	100 000	65 400
Instituts régionaux d'administration : .....		
Autorisations de programme .....	4 000	4 360
Crédits de paiement .....	5 500	5 400
Subventions d'équipement aux Instituts régionaux d'administration (chapitre 66.03 nouveau) .....		
Autorisations de programme .....		4 500
Crédits de paiement .....		2 000
Institut français des relations internationales (chapitre 66.02 nouveau) : .....		
Autorisations de programme .....		3 780
Crédits de paiement .....		3 780
<b>TOTAUX</b>		
<b>Autorisations de programme .....</b>	<b>107 400</b>	<b>73 650</b>
<b>Crédits de paiement .....</b>	<b>114 900</b>	<b>80 730</b>

## **CHAPITRE II**

### **LA POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le budget des Services généraux du Premier Ministre comporte des crédits pour la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, pour le Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives et pour les écoles ou instituts de formation dépendant du Premier Ministre.

L'examen de ces crédits constitue traditionnellement l'occasion de présenter à la Commission des informations et des observations relatives à la gestion des personnels de l'Etat.

#### ***A. LA POLITIQUE DES EFFECTIFS***

En 1982, l'un des principaux objectifs du projet de loi de finances était constitué par la lutte contre le chômage. Une priorité était ainsi accordée à la création de 133 788 emplois publics à travers le collectif de 1981 et la loi de finances pour 1982.

##### **1. L'évolution des emplois publics**

Le budget pour 1983 s'inscrit dans un contexte économique différent. Le souci de limiter les dépenses publiques a conduit le Gouvernement à réduire nettement le nombre de créations d'emplois publics (29 241). Cependant, malgré ce ralentissement, 163 029 emplois publics auront été créés depuis le collectif de 1981. Il faut y ajouter les emplois qui seront créés dans les hôpitaux et les établissements sanitaires et sociaux en 1983 pour lesquels les décisions ne sont pas arrêtées.

En conséquence, on peut estimer que le nombre final de créations d'emplois à la fin de l'année 1983 sera compris entre 170 000 et 180 000, à rapprocher des 210 000 initialement prévus par le Plan intérimaire.

Le tableau reproduit ci-dessous fournit le détail des créations nettes d'emplois publics prévues pendant le Plan intérimaire.

### LES CREATIONS D'EMPLOIS PUBLICS PENDANT LE PLAN INTERIMAIRE

	Collectif de 1981	Loi de finances pour 1982	Projet de loi de finances pour 1983	Total
<b>A. – Emplois dont la création est prévue par la loi de finances .....</b>	32.945	55.802	21.739	110.486
<b>I. – Budget général .....</b>	25.695	40.892	15.204	81.791
<b>a) Emplois budgétaires .....</b>	(1) 22.866	(2) 35.599	(3) 12.595	(4) 71.060
<b>b) Emplois non budgétaires financés par l'Etat :</b>				
– Etablissements publics et autres ....	1.829	3.293	2.109	7.231
– Enseignement privé .....	1.000	2.000	500	3.500
<b>c) Subventions pour la création d'emplois d'initiative locale .....</b>	5.000	10.000	5.000	20.000
<b>d) Subventions pour la création d'emplois sociaux et culturels .....</b>	2 250		1.535	8.695
		4.910		
<b>II. – Budgets annexes .....</b>	12.003	5.698	7.502	25.203
– Emplois budgétaires .....	(5) 8.003	(6) 5.698	(1) 7.502	(8) 21.203
– Recrutements sur emplois vacants (P.T.T.) .....	4.000	–	–	4.000
<b>III. – Totaux pour l'Etat .....</b>	44.948	61.500	29.241	135.689
<b>B. – Hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux .....</b>	9.340	18.000	–	27.340
<b>Total général .....</b>	<b>54.288</b>	<b>79.500</b>	<b>29.241</b>	<b>163.029</b>

(1) Dont Défense : 1.000. – (2) Dont Défense : 1.683. – (3) Dont Défense : 670. – (4) Dont Défense : 3.353. – (5) Dont P.T.T. : 8.000. – (6) Dont P.T.T. : 5.650. – (7) Dont P.T.T. : 7.500. – (8) Dont P.T.T. : 21.150.

Les 163 029 emplois mentionnés se répartissent en 107 000 dans la Fonction publique, 27 000 dans les hôpitaux et les établissements sanitaires et sociaux et 29 000 emplois d'utilité collective.

La catégorie des « emplois d'initiative locale » correspond au souci de permettre la création d'emplois par des organismes qui développent des activités et des services qui n'avaient jusqu'à présent été pris en compte ni par les services publics, ni par les entreprises. L'Etat intervient sous forme d'une subvention forfaitaire par emploi créé versé à des associations ou collectivités locales qui doivent, au bout d'un an, assurer le financement de la dépense. Des subventions durables sont également accordées en vue de la création d'emplois sociaux et culturels par des associations ou organismes, dans le cadre d'un cofinancement avec les organismes, les usagers ou les collectivités locales.

### EMPLOIS D'INITIATIVE LOCALE ET EMPLOIS SOCIAUX ET CULTURELS

Subvention de l'Etat (en nombre d'emplois)

	Collectif de 1981	Projet de loi de finances pour 1982	Projet de loi de finances pour 1983	Total
<i>I. Emplois d'initiative locale .</i>	5.000	10.000	5.000	20.000
<i>II. Emplois sociaux et culturels .....</i>	2.250	4.910	1.535	9.695
<b>TOTAUX .....</b>	<b>7.250</b>	<b>14.910</b>	<b>6.535</b>	<b>28.695</b>

#### 2. Les effectifs budgétaires

S'agissant des seuls emplois budgétaires, l'évolution est la suivante depuis l'année 1980.

**EVOLUTION EN TROIS ANS (DU 31 DECEMBRE 1980  
AU 31 DECEMBRE 1983) DES EFFECTIFS BUDGETAIRES\***

	31 décembre 1980	31 décembre 1981 - Pré- vus par la loi de finances initiale pour 1981	31 décembre 1981 - Prévus par la loi de finances rectificative	31 décembre 1982	31 décembre 1983 - Prévus par le projet de loi de finances pour 1983
<b>I. Budget général . . . . .</b>					
A. Civil . . . . .	1.509.555	1.513.047	1.552.562	1.591.640	1.608.564
B. Militaire . . . . .	447.123	447.597	448.598	457.450	458.768
<b>II. Budgets annexes . . . . .</b>					
A. Civils . . . . .	429.163	429.161	437.161	442.815	450.501
B. Militaire (essences) . . . . .	2.225	2.225	2.225	2.271	2.271
<b>Total pour le budget de l'Etat</b>	<b>2.388.066</b>	<b>2.392.030</b>	<b>2.440.546</b>	<b>2.494.176</b>	<b>2.520.104</b>

**PROGRESSION EN VALEUR ABSOLUE ET EN POURCENTAGE PAR  
RAPPORT AUX EFFECTIFS BUDGETAIRES**

Du 31 décembre 1980 . . . . .	-	3 964 (+ 0,17 %)	51 480 (+ 2,20 %)	106 110 (+ 4,44 %)	132 038 (+ 5,52 %)
Du 31 décembre 1981 tels qu'ils étaient prévus par la loi de finances initiale pour 1981	-		48 516 (+ 2,03 %)	102 146 (+ 4,27 %)	128 074 (+ 5,35 %)
Du 31 décembre 1981 tels qu'ils résultent de la première loi de finances rectificatives . . .			-	53 630 (+ 2,20 %)	79 558 (+ 3,26 %)
Du 31 décembre 1982 . . . . .				-	25 928 (+ 1,04 %)

Le projet de loi de finances pour 1983 prévoit que les effectifs budgétaires passeront à 2 520 104 (+ 25 928, soit + 1,04 %). Par rapport aux effectifs budgétaires prévus par la loi de finances initiale pour 1981, l'accroissement qui résulte du projet de budget pour 1983 est de 5,35 %.

**CREATIONS NETTES D'EMPLOIS BUDGETAIRES DANS LE PROJET DE  
BUDGET POUR 1983. RECAPITULATION PAR MINISTERE**

	Total des effectifs 1982	Créations P.L.F. 1983			Total effectifs pour 1983
		Créations nettes	Régularisations	Total des créations	
<b>I. Budgets civils</b>					
Affaires sociales Section communes .....	3 463	+ 42	+ 9	+ 51	3 514
Santé - Solidarité Nationale .....	16 206	-	+ 35	+ 35	16 241
Travail - Emplois .....	8 977	+ 150	+ 84	+ 234	9 211
Agriculture .....	31 682	+ 106	- 1 162	- 1 056	30 626
Anciens Combattants .....	5 541	- 100	-	- 100	5 441
Commerce Artisanat .....	88	+ 44	-	+ 44	132
Consommation .....	-	+ 1	+ 1 380	+ 1 381	1 381
Culture .....	10 905	+ 117	+ 197	+ 314	11 219
D.O.M. - T.O.M. ....	4 611	+ 155	-	+ 155	4 766
Charges Communes .....	135	-	- 28	- 28	107
Services Économiques et Financiers .....	20 823	+ 521	+ 238	+ 759	21 582
Budget .....	163 370	+ 2 051	+ 1 348	+ 3 399	166 769
Enseignement Scolaire .....	894 070	+ 5 131	+ 2 283	+ 7 414	901 484
Enseignement Universitaire .....	92 257	+ 749	+ 205	+ 954	93 211
Environnement .....	783	+ 1	-	+ 1	784
Intérieur et Décentralisation .....	147 721	+ 1 992	+ 6	+ 2 053	149 774
Justice .....	45 663	+ 568	+ 70	+ 638	46 301
MER .....	2 952	+ 30	+ 235	+ 265	3 217
Commissariat du Plan .....	304	+ 2	-	+ 2	306
Aménagement du Territoire .....	198	- 6	-	- 6	192
Économie Sociale .....	8	+ 1	-	+ 1	9
Recherche .....	272	+ 18	+ 8	+ 26	298
Industrie .....	5 657	+ 41	+ 299	+ 340	5 997
Services Diplomatiques et Généraux .....	11 251	+ 6	+ 29	+ 35	11 286
Coopération .....	1 280	- 6	+ 12	+ 6	1 286
Services Généraux du Premier Ministre .....	1 398	+ 103	+ 70	+ 173	1 571
Secrétariat Général de la Défense Nationale .....	133	-	-	-	133
Temps Libre - Section Commune .....	1 215	-	- 341	- 341	874
Loisir Social .....	851	-	- 38	- 38	813
Jeunesse et Sports .....	5 081	-	- 91	- 91	4 990
Tourisme .....	178	-	-	-	178
Transports - Section Commune .....	1 475	+ 43	+ 90	+ 133	1 608
Aviation Civile .....	10 949	+ 439	- 4	+ 435	11 384
Transports Intérieurs .....	744	-	-	-	744
Météorologie .....	3 086	+ 37	+ 1	+ 38	3 124
Urbanisme et Logement .....	98 313	-	- 302	- 302	98 011
<b>TOTAL I .....</b>	<b>1 591 640</b>	<b>+ 12 236</b>	<b>+ 4 688</b>	<b>+ 16 924</b>	<b>1 608 564</b>
<b>II. Défense .....</b>	<b>457 450</b>	<b>+ 670</b>	<b>+ 648</b>	<b>+ 1 318</b>	<b>458 768</b>
<b>III. Budgets annexes</b>					
Imprimerie Nationale .....	266	+ 2	-	+ 2	268
Journaux Officiels .....	12	-	-	-	12
Légion d'Honneur .....	423	+ 1	+ 4	+ 5	428
Ordre de la Libération .....	14	-	-	-	14
Monnaies et Médailles .....	165	- 1	-	- 1	164
Postes et Télécommunications .....	441 907	-	+ 7 680	+ 7 680	449 587
Prestations Sociales Agricoles .....	28	-	-	-	28
Service des Essences .....	2 271	-	-	-	2 271
<b>TOTAL III .....</b>	<b>445 086</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 7 684</b>	<b>+ 7 686</b>	<b>452 772</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>	<b>2 494 176</b>	<b>12 908</b>	<b>13 000</b>	<b>25 928</b>	<b>2 520 104</b>

Les emplois budgétaires sont créés dans les ministères où les besoins d'un renforcement des effectifs sont les plus ressentis par la population. Ainsi, la répartition des créations d'emplois budgétaires selon les ministères témoigne d'une certaine continuité dans la reconnaissance des priorités à satisfaire. Le Ministère de l'Education nationale concentre à lui seul 32,27 % de ces créations, le Ministère des finances 31,09 %, le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation 7,91 % et le Ministère de la justice 2,5 %.

### **3. La résorption de l'auxiliariat**

Au 1er janvier 1982, 380 000 non-titulaires étaient en fonction.

Conformément aux engagements du Gouvernement, le principe de l'occupation des emplois permanents par des titulaires est posé au niveau législatif. En effet, un projet de loi a été déposé en ce sens devant l'Assemblée Nationale. Il définit les conditions selon lesquelles seront intégrés les agents non-titulaires occupant des emplois permanents.

340 000 non-titulaires devraient être visés par ce texte qui prévoit la titularisation de 250 000 d'entre eux sur une période de quatre ans, dont près de 80 000 en catégories C et D d'ici à la fin 1984.

## ***B. LE PROBLEME DES REMUNERATIONS***

Avant d'aborder le problème spécifique de l'évolution des rémunérations il convient de rappeler les principaux éléments de la remise en ordre des rémunérations souhaitée par le Gouvernement.

### **1. La nouvelle politique des rémunérations**

L'effort de remise en ordre des rémunérations a pris la forme de plusieurs mesures :

- Les bas salaires ont été une nouvelle fois relevés au 1er janvier 1982 par intégration de l'indemnité mensuelle spéciale dans les traitements soumis à retenue pour pension, qui a été par la même occasion relevée, ce qui a fait passer l'indice minimum dans la fonction publique de 194 à 211.

- Dans un souci de clarté, les traitements des échelles lettres ont pour la première fois été publiés au Journal Officiel.

Dans le même esprit, en prélude à l'établissement d'une nouvelle grille, il est indispensable de parvenir à une appréhension claire de l'ensemble des rémunérations annexes et accessoires, ainsi que des primes et indemnités dont l'inégale répartition entre les corps, grades et emplois vide en partie de son sens l'existence d'une grille unique de rémunérations. A cette fin, en collaboration avec le ministre de l'économie et des finances et le ministre chargé du budget, un groupe de travail a été constitué.

- Dans le but de simplifier le système des rémunérations, le Gouvernement a décidé de substituer aux quatre séries actuelles d'indices de l'échelle numérique (nets, bruts, nouveaux et nouveaux majorés) une grille unique.

## **2. L'évolution différenciée des rémunérations**

- **La progression des rémunérations**

Du 1er janvier 1981 au 1er avril 1982, la progression des rémunérations a été de 15,9 % pour le minimum garanti, 17,45 % pour le milieu et le sommet de grille, 13,60 % pour le sommet de la hors échelle.

L'accord salarial signé le 10 mars 1982 par cinq organisations syndicales représentatives prévoyait le maintien du pouvoir d'achat. Son application a été suspendue en raison du blocage des salaires. L'évolution devrait donc être la suivante en ce qui concerne le traitement de base :

- augmentation de 0,3 % au 1er janvier,
- augmentation de 2,8 % au 1er avril,
- néant au 1er juillet,
- néant au 1er septembre,
- augmentation de 3 % au 1er novembre,
- augmentation de 2 % au 1er janvier 1983.

En ce qui concerne les retraités, l'incorporation d'un point d'indemnité de résidence est différée au 1er novembre.

Enfin, les fonctionnaires bénéficiant d'un traitement net correspondant à un indice supérieur à 248 nouveau majoré contribueront à l'indemnisation du chômage grâce à une cotisation de 1 % de leur rémunération nette totale du 1er novembre 1982 au 31 décembre 1984 (cette mesure devrait rapporter plus de 4 milliards de francs en année pleine).

● Le resserrement de l'éventail des rémunérations

Le tableau ci-dessous donne le montant du traitement correspondant au milieu de la grille indiciaire au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année depuis 1976, ainsi que le rapport entre cette rémunération et celle du minimum garanti, du sommet de grille et du sommet de l'échelle lettres aux mêmes dates.

On constate que l'éventail des traitements dans la fonction publique s'est resserré sur cette période, puisque le minimum garanti est passé de 61 % à 64 % du traitement de milieu de la grille, le sommet de grille de 2,44 à 2,42 fois et le sommet de l'échelle lettres de 4,78 à 4,51 fois cette même base.

Dates	Minimum garanti (1 <sup>re</sup> zone)		Milieu de la grille	Sommet grille chiffres			Sommet échelle lettres	
	Rémunération	Rapport avec le milieu de grille	Rémunération 1 <sup>re</sup> zone	Rémunération 1 <sup>re</sup> zone	Rapport avec le milieu de grille	Rémunération 1 <sup>re</sup> zone	Rapport avec le milieu de grille	
1-1-1976	1 867,67 F	0,61	3 076,64 F	7 506,93 F	2,44	14 701,39 F	4,78	
1-7-1976	1 988,73 F	0,61	3 256,36 F	7 874,61 F	2,42	15 374,14 F	4,72	
1-1-1977	2 075,91 F	0,61	3 389,47 F	8 196,34 F	2,42	16 002,33 F	4,72	
1-7-1977	2 146,45 F	0,61	3 509,01 F	8 612,99 F	2,45	16 566,80 F	4,72	
1-1-1978	2 248,16 F	0,61	3 681,29 F	9 035,84 F	2,45	17 380,01 F	4,72	
1-7-1978	2 367,57 F	0,61	3 883,59 F	9 532,52 F	2,45	18 335,31 F	4,72	
1-1-1979	2 530,12 F	0,62	4 063,67 F	9 914,40 F	2,44	19 069,91 F	4,69	
1-7-1979	2 669,16 F	0,62	4 297,32 F	10 484,45 F	2,44	20 166,47 F	4,69	
1-1-1980	2 882,45 F	0,63	4 570,32 F	11 083,68 F	2,42	21 318,94 F	4,66	
1-7-1980	3 114,74 F	0,63	4 908,62 F	11 904,10 F	2,42	22 897,10 F	4,66	
1-1-1981	3 274,87 F	0,63	5 196,38 F	12 602,07 F	2,42	24 239,63 F	4,66	
1-7-1981	3 533,23 F	0,64	5 529,49 F	13 409,88 F	2,42	25 793,33 F	4,66	
1-1-1982	3 774,41 F	0,64	5 934,42 F	14 391,90 F	2,42	26 775,95 F	4,51	
1-7-1982								

Par ailleurs, les effets de la politique de revalorisation des bas salaires (effectuée notamment par le reclassement indiciaire des traitements inférieurs à l'indice nouveau majoré 249) sont décrits dans le tableau suivant :

#### EVOLUTION DE L'ECART AVEC LE MINIMUM GARANTI

	1er janvier 1982	1er avril 1982	Diminution de l'écart en pourcentage
Pour le milieu de grille (1) .....	1 à 1,59	1 à 1,56	- 1,89
Pour le sommet de grille .....	1 à 3,85	1 à 3,78	- 1,82
Pour le sommet des échelles-lettres ....	1 à 7,40	1 à 7,03	- 5

Indice nouveau majoré 334 au 1er septembre 1979

### 3. La mensualisation des pensions

Ce point a fait l'objet d'une observation de votre Rapporteur qui estime urgent d'accélérer le paiement mensuel des pensions (appliqué aujourd'hui à 1 288 000 retraités) dont le processus a marqué en 1982 un certain ralentissement.

Le coût budgétaire total d'une mensualisation intégrale au 1er janvier 1983 serait de 3,4 milliards de francs.

Malgré de telles contraintes budgétaires, votre Commission a jugé qu'il était nécessaire de mettre en oeuvre la mensualisation des pensions, conformément au principe d'équité qui avait été affirmé par la loi de finances pour 1975.

### C. L'AMELIORATION DE LA FORMATION

Le budget des services généraux du Premier Ministre assure, par subventions, le financement de quatre organismes : l'Ecole nationale d'administration (ENA), les Instituts régionaux d'administration (IRA), le Centre de Hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM), l'Institut international d'administration publique (IIAP).

## **1. L'Ecole nationale d'administration**

Le montant de la subvention versée à l'E.N.A. passe de 101,8 millions de francs en 1982 à 113,9 millions de francs en 1983 (+ 11,9 %). Les conditions d'exécution du budget pour 1982 n'appellent pas de remarques particulières.

Les mesures nouvelles en faveur de l'E.N.A. contenues dans le projet de budget pour 1983 traduisent des ajustements des crédits de fonctionnement (9,9 millions de francs) et la création d'une direction de la recherche et de la formation permanente (2,24 millions de francs).

Par ailleurs, l'Ecole est amenée à connaître une profonde mutation. Deux textes relatifs, l'un (décret du 27 septembre 1982) à la réforme des conditions d'accès à l'E.N.A. et du régime de la scolarité, l'autre (projet de loi) à la création d'une voie nouvelle de recrutement dans la Haute fonction publique (avec scolarité à l'E.N.A.), réservée aux élus locaux et aux responsables d'organisations syndicales et de mouvements associatifs ou mutualistes sont intervenus ou vont intervenir.

Le décret du 27 septembre 1982 relatif à l'école nationale d'administration tend à répondre aux objectifs suivants :

- supprimer les voies actuelles (administration générale et économique) tant au niveau des concours d'entrée qu'au cours de la scolarité et du classement de sortie, de façon à uniformiser la formation des futurs hauts fonctionnaires, les options assurant de façon suffisante la prise en compte des spécialisations individuelles ; la suppression des voies d'enseignement conduit à unifier les concours d'entrée tant externe qu'interne.

- faciliter l'accès à la fonction publique supérieure des fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales, ou des établissements publics en dépendant.

- modifier la composition des jurys et du conseil d'administration de l'Ecole de façon à y faire participer plus largement des personnalités extérieures à l'administration, et notamment celles qui seront désignées sur proposition des organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique.

– sur le plan géographique, est marquée la volonté de diminuer la prééminence de la région parisienne, tant au niveau des jurys que des préparations.

– en même temps, ce projet de décret doit donner plus de souplesse de gestion au directeur de l'École, sous le contrôle du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

Par ailleurs, en vue de faciliter l'accès à la fonction publique supérieure des fonctionnaires ou agents de l'Etat des collectivités territoriales ou des établissements publics, différentes mesures sont prévues :

– la moitié du nombre total de places offertes chaque année doit être attribuée aux candidats du concours interne, le concours ouvert en 1983 devant offrir un minimum de 45 % des places, à titre transitoire.

– la limite d'âge supérieure des candidats au concours interne est fixée à 35 ans au 1er janvier de l'année du concours.

– les candidats qui justifient de 5 ans de services effectifs dans un des emplois ouvrant l'accès au concours interne et qui possèdent en outre l'un des diplômes leur donnant accès au concours externe, ne peuvent tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 30 ans, se présenter qu'au seul concours externe. Par contre, ils peuvent, au-delà de cet âge, se présenter au concours interne.

– la composition des jurys des concours du cycle préparatoire et des concours d'accès à l'École nationale d'administration est modifiée de façon à accroître le poids des enseignants et des personnalités extérieures.

Le conseil d'administration voit sa composition également modifiée dans le sens d'un élargissement et d'une diversification.

Quant au concours spécial de recrutement dans la haute Fonction publique (avec scolarité à l'École nationale d'administration), réservé aux hommes et femmes qui ont fait la preuve, en dehors de l'administration, de leur compétence et de leur dévouement au service de l'intérêt général dans certaines fonctions ou l'exercice de certaines responsabilités, il implique effectivement qu'un texte législatif complète l'article 18 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Le projet de loi adopté en ce sens par le conseil des Ministres du 22 septembre dernier prévoit que cette « troisième voie » sera ouverte aux personnes ayant exercé pendant 10 ans au moins des responsabilités électorales dans les collectivités territoriales, les organisations syndicales, les associations d'utilité publique et les organismes mutualistes ou sociaux. Après un concours sur épreuves, les candidats admis recevront une formation spécifique assurée par l'E.N.A. Ils seront affectés dans les différents corps dans la limite de 1 pour 5 recrutements à partir de cette Ecole. Leur niveau d'intégration prendra en compte une fraction de la durée d'exercice de leurs responsabilités antérieures.

## 2. Les Instituts régionaux d'administration (I.R.A.)

L'évolution des dotations de fonctionnement consenties au profit des I.R.A., d'un exercice à l'autre, est la suivante :

	1982 (en milliers de francs)	1983 (en milliers de francs)	Variation en %
I.R.A. de Lille .....	6.933	8.006	15,5 %
I.R.A. de Lyon .....	6.802	8.116	19,3 %
I.R.A. de Nantes.....	6.680	7.272	8,9 %
I.R.A. de Metz.....	7.418	8.054	8,6 %
I.R.A. de Bastia.....	6.164	7.454	20,9 %
<b>TOTAUX .....</b>	<b>33.997</b>	<b>38.902</b>	<b>14,4 %</b>

Celle des dépenses en capital est reproduite dans le tableau ci-dessous :

	A.P. 1982	A.P. 1983 (en milliers de francs)	C.P. 1982 (en milliers de francs)	C.P. 1983
Instituts régionaux d'administration .....	4.000	4.360 (+ 9 %)	5.500	5.400 (- 1,85 %)

Les difficultés rencontrées par les I.R.A. sont doubles :

– sur le plan administratif et financier, la principale difficulté provient du fait que la subvention de l'Etat, qui constitue plus de 98 % des ressources des cinq établissements, est divisée en deux parties :

- une partie actualisée et revalorisée chaque année, qui correspond aux frais de personnel ;

- une partie bloquée au niveau des crédits accordés au budget pour 1978 qui intéresse les dépenses de fonctionnement.

C'est sur ces dépenses de fonctionnement que sont payées les indemnités de stage des élèves, qui sont périodiquement réactualisées et représentent donc une fraction croissante des dépenses du budget de fonctionnement.

– sur le plan pédagogique, dix ans après leur création, les I.R.A. apparaissent comme un outil de formation dont les mérites ne sont plus à démontrer, mais dont les possibilités peuvent sans doute être mieux utilisées.

Dans le cadre d'une politique globale de recrutement et de formation dans la Fonction publique, les I.R.A. doivent :

- participer à la formation des personnels des collectivités territoriales selon des modalités qui restent à définir ;

- jouer un rôle accru en matière de formation continue de la catégorie A ;

- concourir davantage au recrutement de la catégorie A (la coexistence du concours I.R.A. et de concours directs pour l'accès à certains corps est en effet une source de dysfonctionnements auxquels il faut remédier).

### **3. Le Centre de Hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM).**

Le montant de la subvention versée au C.H.E.A.M. progresse de 6,6 % atteignant 1,6 million de francs en 1983.

Comme votre rapporteur a déjà pu le souligner par le passé, le C.H.E.A.M. est confronté à deux types de difficultés.

Le budget 1982 fait apparaître un déficit de l'ordre de 191.660 francs résultant d'une part d'une augmentation sensible des dépenses de personnel et de fonctionnement et d'autre part d'une insuffisance des recettes.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.493.865 francs, ce qui représente 82 % du budget et une augmentation de l'ordre de 16 % sur le précédent exercice.

En matière de fonctionnement, on enregistre une augmentation de 16,9 %, en passant de 284.022 francs à 332.240 francs, soit 48.218 francs en plus.

L'ensemble de ces dépenses représente une augmentation de 16 % sur l'exercice 1981 tel qu'il a été exécuté.

La subvention accordée par le Premier Ministre constitue la principale ressource du C.H.E.A.M. Elle représente en 1982 90,8 % des recettes : 1.484.443 francs sur un total de 1.634.445 francs. Elle a bénéficié d'une augmentation de 16 % sur le montant de la subvention du précédent exercice.

Par ailleurs, le ministère de la coopération et du développement n'a pas accordé en 1982 la subvention de 20.000 francs qu'il attribuait habituellement au C.H.E.A.M. les années antérieures.

Quant aux frais d'inscription aux stages, on constate que l'amélioration observée en 1981 se maintient. Ils ont été évalués au même montant de 100.000 francs.

Le total de ces recettes ne représente qu'une augmentation de 10,5 % par rapport aux recettes effectivement perçues en 1981.

Ainsi, en se basant sur l'exécution du budget de 1981 (qui s'est soldé par un déficit), on note une augmentation des dépenses de 16 % face à une augmentation de recettes de 10,5 %. Malgré les efforts entrepris pour limiter le plus possible les dépenses, l'augmentation des recettes ne permettra pas d'équilibrer les dépenses propres à l'exercice 1982.

Il est probable que l'insuffisante progression (6,6 %) de la dotation de fonctionnement accordée au Centre viendra aggraver ses difficultés financières.

D'autre part, en ce qui concerne les activités de formation, la nette amélioration sur la qualité du recrutement constatée l'année dernière semble se maintenir. Toutefois, malgré un effort de publicité notamment par diffusion d'affiches, certains secteurs de la Fonction publique continuent d'ignorer ou de négliger les possibilités de formation offertes par le Centre. On peut y voir tout à la fois les réticences de certaines directions du personnel jugeant plus rentables les stages- formation technique traditionnelle et celles de chefs de service peu disposés à se séparer de leurs collaborateurs de haut niveau une journée par semaine. Cela est d'autant plus regrettable que l'évolution actuelle de l'Afrique, du monde arabe et de l'Asie nécessite de plus en plus des personnels ayant une bonne connaissance de ces pays.

#### **4. L'Institut international d'Administration publique (I.I.A.P.)**

Le montant de la subvention versée à l'Institut augmente, d'un exercice à l'autre, de 8,7 % ; il atteint 14,9 millions de francs en 1983.

Le budget de l'I.I.A.P. pour 1982 s'élève à un montant de 14,7 millions de francs. L'exécution de ce budget a nécessité de très rigoureuses mesures d'économies (chauffage, électricité, téléphone, entretien des locaux).

S'adressant à un public originaire d'une soixantaine de pays des diverses parties du monde, non francophones pour les 23, l'Institut doit lutter :

1. Contre l'hétérogénéité du recrutement par une politique sélective d'admission ;
2. Contre une insuffisante connaissance du français, par un enseignement actif, intensif et spécialisé de notre langue ;
3. Contre les risques d'isolement des stagiaires par des contacts constants avec le personnel de l'Institut et le soutien à des associations bénévoles d'accueil des stagiaires.

Le ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Fonction publique et des réformes administratives, étudie actuellement, en liaison avec le directeur de l'Institut international d'administration publique, les adaptations que pourrait nécessiter l'évolution récente de ses activités.

\*\*

En conclusion, votre rapporteur souhaite attirer une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur la situation des administrateurs civils.

Comme votre Commission des Finances l'a signalé à de multiples reprises, les membres de ce corps de haute qualité éprouvent de plus en plus de difficultés pour répondre à leur vocation interministérielle et souffrent de l'absence d'une réelle mobilité. Une réforme de faible coût devrait être envisagée afin de mettre fin à ce malaise. Celle-ci pourrait amener la création d'un conseil de direction du corps - structure permanente et interministérielle de concertation avec les pouvoirs publics - et d'un grade d'administrateur général dont le rôle de conception et d'orientation est plus que jamais indispensable dans un contexte de réformes administratives importantes.

Il serait souhaitable que ces revendications connaissent enfin un aboutissement.

### CHAPITRE III

#### LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enveloppe de la formation professionnelle a augmenté de 28,7 % en 1983, atteignant 13,4 milliards de francs contre 10,4 milliards de francs en 1982. Les crédits en faveur de la formation professionnelle contenus dans le budget initial de 1982 étaient déjà en augmentation de 27,4 %. Malgré la rigueur adoptée en matière de dépenses publiques, la formation professionnelle apparaît donc comme une priorité non seulement confirmée mais encore accentuée puisque les crédits auront progressé de plus de 64 % en deux ans.

De leur côté, les entreprises ont participé à ce nouvel effort. Le taux de leur participation, qui avait fléchi au cours des dernières années, s'est redressé pour atteindre 1,87 % en 1982, contre 1,83 % et 1,79 % les deux années précédentes.

Par ailleurs, l'action de réflexion et de conception engagée à l'été 1981, commence à porter ses fruits en 1982. Mais c'est essentiellement en 1983 que se matérialisera l'effort en profondeur qui a été entrepris.

Il convient donc de rappeler les nouvelles orientations de la politique de la formation professionnelle, d'analyser l'évolution des crédits et de présenter quelques observations sur l'avenir de la formation professionnelle.

## **A. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **1. La politique de la formation professionnelle en 1982**

Elle s'est ordonnée autour de l'idée essentielle selon laquelle la formation des hommes constitue un investissement vital pour le développement de notre compétitivité et donc pour la réduction à long terme du chômage.

Pour affirmer cette priorité, l'accent a principalement été mis sur trois actions :

- Le lancement, au printemps 1982, d'une nouvelle politique d'aide à l'insertion sociale et professionnelle s'est appuyé sur les conclusions du rapport rédigé par le professeur Bertrand SCHWARTZ.

Il fallait offrir des possibilités nouvelles à ceux qui sont sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme : tel est l'objet du programme dont l'ordonnance du 26 mars 1982 trace le cadre.

La mise en oeuvre de ce programme est largement décentralisée et les collectivités locales y jouent un rôle tout à fait essentiel pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes.

Ainsi plus de la moitié des lieux d'accueil institués dans le cadre de ce programme ont été ouverts par les municipalités.

Par ailleurs, dans le souci d'élargir et de compléter le dispositif d'insertion des jeunes de 16 à 18 ans, le gouvernement a décidé la mise en place de stages de formation ouverts aux jeunes de plus de 18 ans. Ce programme intéresse 35.000 jeunes âgés de 18 à 21 ans. Il s'inscrit dans la politique plus globale d'aide à l'emploi qui propose notamment la création de 100.000 contrats emploi-formation et diverses mesures destinées en particulier aux chômeurs de longue durée.

- La réduction du chômage et la sortie de la crise passent par l'élévation systématique de la qualification de la main d'oeuvre.

Dès 1982, une part de crédits très importante a ainsi été affectée aux secteurs identifiés comme créateurs d'emplois.

L'enveloppe du ministère de l'Urbanisme et du Logement a triplé par rapport à 1981, lui permettant de démarrer un important programme d'amélioration de la qualification des travailleurs du bâtiment dans les secteurs des technologies nouvelles liées aux économies d'énergie et de la réhabilitation de l'habitat.

De même, des crédits supplémentaires ont été accordés à quatre régions pour la réalisation de programmes de formation aux métiers de l'électronique et de l'informatique.

Cette réorientation des aides publiques s'analyse comme l'affirmation progressive d'une politique volontariste fondée sur une meilleure prise en compte des besoins.

De même, l'utilisation des moyens de l'AFPA confirme le remodelage de l'appareil de formation.

- Enfin dans le même temps, le ministère de la formation professionnelle s'est attaché à rationaliser les instruments d'élaboration et de conduite de la politique dont il a la responsabilité.

Cet effort s'est manifesté par la création en 1982, de 10 emplois à la délégation à la formation professionnelle et de 35 emplois dans les délégations régionales, qui s'ajoutent aux 35 déjà créés par la loi de finances rectificative pour 1981.

## **2. Les orientations à travers le budget pour 1983**

L'année 1983 verra se poursuivre les actions engagées dans le sens de la recherche d'une plus grande efficacité de la politique de formation professionnelle.

Mais elle sera également marquée par des réformes importantes :

- Le développement du programme pour la qualification et l'insertion sociale des jeunes constituera le premier volet de la politique de formation professionnelle.

L'ensemble des actions en faveur des jeunes passe de 2 milliards 674 millions de francs à 4 milliards 786 millions de francs, soit une augmentation de 79 % sur 1982.

Ces actions concernent les 100.000 jeunes de 16 à 18 ans sortis de l'école sans qualification. Les crédits de la campagne « Un métier pour réussir » seront portés à 2 milliards 250 millions de francs en 1983.

35.000 jeunes de 18 à 21 ans par ailleurs, bénéficieront d'un programme complémentaire de stages réalisé suivant des modalités assez proches du programme en faveur des 16 à 18 ans.

Enfin, les contrats emploi-formation passent de 1 milliard 357 millions à 1 milliard 780 millions de francs.

- L'apprentissage sera également développé ; ses crédits augmentent de 18 %.

Le gouvernement réaffirme ainsi son attachement à cette voie de formation en reconnaissant son efficacité.

Plusieurs réformes sont à l'étude visant à élever la qualité pédagogique des enseignements théoriques, à améliorer la formation en renforçant les effectifs de l'Inspection de l'apprentissage et en renforçant enfin la protection juridique dont bénéficient les apprentis.

- La rénovation de l'AFPA constitue également un objectif prioritaire du ministère de la Formation professionnelle.

Celle-ci doit en effet garantir des formations plus qualifiantes et répondre aux besoins du développement industriel. Les formations aux métiers du transport, de l'informatique et de la mécanique en liaison avec le plan machineoutil seront encouragées.

Les crédits d'autorisation de programme sont en augmentation de 137 % afin de permettre la modernisation du parc machines.

- L'effort budgétaire devra porter également sur la mise en place d'actions sectorielles volontaristes dans les activités jugées prioritaires pour le développement de l'appareil productif.

Un important programme est également élaboré pour les filières électronique et informatique.

Enfin, le plan intérimaire commencera à se traduire par un accroissement de l'offre de formation dans les secteurs jugés prioritaires (filiale bois, papier, meuble...).

- Le dernier volet de la politique de Formation professionnelle portera sur la mise en oeuvre de la décentralisation des compétences en faveur des régions, et plus précisément des fonds régionaux de la formation professionnelle institués par la loi de décentralisation.

Ce fonds sera alimenté par la dotation de décentralisation inscrite au chapitre 43.06 du budget des Services Généraux du Premier Ministre (1 milliard 606 millions de francs) et par les ressources propres des régions résultant du produit de la carte grise (1 milliard 150 millions).

La région est donc appelée à définir les programmes de formation qu'elle mettra en oeuvre dans le cadre d'une coordination avec le gouvernement qui gardera la maîtrise de la définition des objectifs prioritaires.

## ***B. L'EVOLUTION DES CREDITS***

Après un bref commentaire de « l'enveloppe » de la formation professionnelle pour 1983, votre rapporteur spécial examinera plus particulièrement les dotations des Services généraux du Premier Ministre.

### **1. « L'enveloppe » de la formation professionnelle**

Le tableau reproduit ci-après fournit l'évolution de l'enveloppe de 1982 à 1983.

**PROJET D'ENVELOPPE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE POUR 1983**

en millions de francs

Nature des actions	Budget voté en 1982		Projet de budget pour 1983		
	Dotations initiales	Dont actions en faveur des jeunes	Avant décentralisation	Après décentralisation	Dont actions en faveur des jeunes
<b>I. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b>					
<b>A. Fonctionnement des centres : Travail</b>					
F.P.A. ....	2 123,81		2 434,46	2 355,57	
Actions de formation du FNE .....	101,94		101,94	101,94	
Contrats emploi-formation .....	1 357,00	1 357,00	1 780,00	1 780,00	1 780,00
<b>TOTAL : Travail .....</b>	<b>3 582,75</b>	<b>1 357,00</b>	<b>4 318,40</b>	<b>4 237,51</b>	<b>1 780,00</b>
<b>Éducation nationale</b>					
CNEC .....	91,58		99,35	99,35	
ADEP .....	8,14		8,69	8,69	
CNAM .....	121,73		133,80	133,80	
Actions spécifiques .....	39,56		42,01	42,01	
<b>TOTAL : Éducation nationale ...</b>	<b>261,01</b>		<b>283,85</b>	<b>283,85</b>	
<b>Industrie</b>					
F.N.E.G.E. ....	6,80		7,36	7,36	
<b>Commerce et Artisanat</b>					
Initiation des artisans à la gestion .....	13,37		14,27	14,27	
<b>Justice</b>					
Formation professionnelle des avocats ..	9,93		11,03	11,03	
<b>Service généraux du Premier Ministre</b>					
F.F.P.P.S. ....	(a) 1 153,68	(a) 186,00	2 837,42	2 134,77	1 780,00
<b>B. Rémunération des stagiaires :</b>					
Services payeurs .....	11,07		14,93	14,93	
<b>C. Information, Contrôle et Interventions</b>	(a) 46,07		73,18	73,18	20,50
<b>TOTAL I : F.P.C. ....</b>	<b>9 395,27</b>	<b>2 674,00</b>	<b>12 213,33</b>	<b>10 373,79</b>	<b>4 780,00</b>
<b>II. APPRENTISSAGE</b>					
<b>Centres de formation d'apprentissage</b>					
Éducation nationale .....	720,52		841,84	1,80	
Agriculture .....	30,78		44,05	1,80	
<b>Inspection de l'apprentissage</b>					
Éducation nationale .....	34,06		38,70	38,70	
Agriculture .....	1,23		1,40	1,10	
<b>TOTAL II : APPRENTISSAGE ..</b>	<b>786,58</b>		<b>925,99</b>	<b>43,76</b>	
<b>III. EQUIPEMENT</b>					
<b>Autorisations de programme</b>					
F.P.A. ....	122,00		288,95	282,60	
Fonds de la F.P.P.S. ....	95,00		143,33	30,87	
<b>TOTAL : A.P. ....</b>	<b>217,00</b>		<b>432,53</b>	<b>333,51</b>	
<b>Crédits de paiement</b>					
F.P.A. ....	150,00		200,00	193,68	
Fonds de la F.P.P.S. ....	100,00		93,00	65,40	
<b>TOTAL III : C.P. ....</b>	<b>250,00</b>		<b>293,00</b>	<b>259,08</b>	
<b>IV. DOTATION DE DECENTRALISATION</b>					
relative à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage.					
Services généraux du Premier Ministre.					
<b>TOTAL IV : DECENTRALISATION .....</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>1 605,69</b>	
<b>TOTAL GENERAL : I + II + III + IV .....</b>	<b>10 431,36</b>	<b>2 674,00</b>	<b>13 432,32</b>	<b>12 282,32</b>	<b>4 786,00</b>

Le projet de budget pour 1983 s'élève à 13,43 milliards de francs dont 286,7 millions de francs pour l'équipement (en crédits de paiement) si l'on considère les crédits avant décentralisation, et à 12,28 milliards de francs dont 259 millions de francs d'équipement (en crédits de paiement) après décentralisation soit un accroissement net de 29 % par rapport au budget voté de 1982.

## 2. Les crédits inscrits au budget des Services Généraux du Premier Ministre

Le tableau reproduit ci-dessous fournit l'évolution des cinq « grands chapitres ».

### LES CINQ « GRANDS CHAPITRES »

Chapitres	Actions	Crédits demandés en 1982	Crédits demandés en 1983	Variation en %
37.03	Contrôle et fonctionnement des instances - Interventions	46 071	73 184	58,8
43.03	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale	1 153 682	2 154 770	86,8
43.04	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	4 310 594	3 576 839	- 17
43.06 (nouveau)	Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	-	1 605 689	-
66.00	Dotation en capital du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale :			
	- Autorisations de programme	95 000	50 850	- 46,5
	- Crédits de paiement	100 000	65 400	- 34,6

La très forte augmentation du chapitre 37.03 correspond au renforcement des services régionaux de la formation professionnelle (+ 7,6 millions de francs) pour lesquels 35 agents seront recrutés, et à l'apurement des crédits afférents à la campagne d'information sur les mesures en faveur des jeunes de 16 à 21 ans (20,5 milliards de francs).

L'évolution des chapitres 43.03, 43.04 et la création du chapitre 43.06 soulignent les orientations essentielles de la nouvelle politique de formation professionnelle :

- Les crédits en faveur des jeunes de 16 à 21 ans prévus aux chapitres 43.03 et 43.04 dépasseront les 3 milliards de francs.

- La politique de décentralisation se traduit par l'inscription au chapitre 43.06 d'une dotation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage (1,65 milliard de francs).

- Les actions nouvelles d'action de formation liées aux priorités sectorielles et à la rénovation et au développement de l'appareil productif seront encouragées par des dépenses nouvelles à hauteur de 99,8 millions de francs.

S'agissant des crédits de fonctionnement, votre rapporteur spécial constate, comme le révèlent les tableaux reproduits ci-dessous l'importance des transferts en cours d'année qui viennent abonder les ressources du chapitre.

**GESTION BUDGETAIRE DU  
CHAPITRE 37-03  
CONTROLE ET INTERVENTIONS**

	1981	1982 (1)
<b>Ressources de l'exercice</b>		
Dotation .....	49 361 735	46 070 735
Collectif .....	8 900 000	-
Transfert des charges communes du 15-5-1982 .....	-	<u>16 500 000</u>
<b>Total des ressources</b> .....	<u>58 261 735</u>	<u>62 570 735</u>
<b>Engagements de l'exercice</b>		
Transferts .....	19 215 577	5 711 000
Délégations .....	35 655 100	38 611 015
Autres dépenses .....	<u>3 291 666</u>	<u>3 850 000</u>
<b>Total des dépenses</b> .....	<u>58 162 343</u>	<u>48 172 015</u>
<b>Crédits non consommés</b>		
Crédits non engagés .....	99 392	-
Crédits déclarés sans emploi .....	<u>1 131 795</u>	-
<b>Total des crédits non consommés</b> .....	<u>1 231 187</u>	-
<b>Total des crédits utilisés</b> .....	<b>56 931 156</b>	<b>48 172 015</b>

(1) Situation au 30-06-1982.

**GESTION BUDGETAIRE DU  
CHAPITRE 43-03  
(Fonds de la Formation professionnelle et de la promotion sociale)**

(en francs)

	1981			1982 (1)		
	Ressources	Dépenses	Solde	Ressources	Dépenses	Solde
<b>Disponibilité de l'exercice</b>						
Dotation loi de finances .....	920 692 792			1 153 681 792		.
Collectifs .....	480 000 000					
Reports .....	173 744 522					
Fonds de concours (FSE) .....	78 093 545			38 000 000		
Transferts créditeurs ..	628 868			242 000 000		
<b>TOTAL .....</b>	<u>1 653 159 727</u>			<u>1 433 681 792</u>		
<b>Dépenses</b>						
Transferts .....		286 530 596			271 069 921	
Délégations .....		1 275 395 868			982 037 291	
Ordonnancement direct .....		55 518 564			37 221 714	
<b>TOTAL</b>		<u>1 617 445 028</u>			<u>1 290 328 926</u>	
<b>Solde.....</b>			<b>35 714 699</b>			<b>143 352 866</b>

(i) Tant pour les disponibilités que pour les dépenses, les chiffres indiqués représentent la situation à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1982.

**GESTION BUDGETAIRE DU  
CHAPITRE 43-04  
(Rémunération des stagiaires)**

(en francs)

	1981			1982 (1)		
	Ressources	Dépenses	Solde	Ressources	Dépenses	Solde
<b>Disponibilité de l'exercice</b>						
Dotation loi de finances.....	3 426 594 000			4 310 594 000		
Collectifs.....	1 160 000 000					
Reports.....	125 284 012			32 415 892		
Fonds de concours....	238 757 540			92 466 407		
Transferts créditeurs..	24 989 348			348 000 000		
Economie et cumulations de crédits.....						
<b>TOTAL DISPONIBLE.....</b>	<b>4 575 624 403</b>			<b>4 783 476 299</b>		
<b>Dépenses</b>						
Transferts.....		4 756 000 000			4 350 000 000	
<b>TOTAL</b>		<b>4 756 000 000</b>			<b>4 350 000 000</b>	
<b>Solde.....</b>			<b>219 624 400</b>			<b>433 476 299</b>

(1) L'exercice 1982 n'étant pas terminé, cette somme ne représente pas le solde de l'exercice mais le disponible au 31 août 1982.

**GESTION BUDGETAIRE DU  
CHAPITRE 66-00**

**Dotation en capital du Fonds de la Formation professionnelle et de la promotion sociale**

RESSOURCES	MONTANT	
	1981	1 <sup>er</sup> semestre 1982
Dotation loi de finances	84.000.000	95.000.000
Collectif	-	-
Reliquat sur dotation	1.350.716	1.117.658
Transferts créditeurs	2.810.000	-
Fonds de concours	196.943	-
	-----	-----
TOTAL	88.357.659	96.117.658

***C. OBSERVATIONS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE***

Au moment où la lutte contre le chômage devient un impératif majeur, au moment également où l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois apparaît de plus en plus comme une cause importante de la distorsion du marché du travail, le rôle de la formation professionnelle est fondamental.

Votre rapporteur spécial souligne l'importance de l'effort accompli par l'Etat dans ce projet de budget, soit 28,9 % soit également plus de 64 % en deux ans.

Votre rapporteur met l'accent sur plusieurs priorités.

- L'élévation du niveau de qualification doit rester l'objectif prioritaire afin de permettre une meilleure adéquation de la formation aux offres d'emploi.

- Compte tenu de l'importance des crédits alloués à la formation professionnelle, il est nécessaire de contrôler de façon rigoureuse leur utilisation.

- Tout en reconnaissant l'importance et la nécessité de l'effort en faveur des jeunes de 16 à 21 ans, il conviendra d'éviter un déséquilibre entre les programmes en faveur des 16 à 18 ans et les actions en faveur des 18 à 21 ans.

- Le programme en faveur des 16 à 18 ans doit viser non seulement une meilleure insertion professionnelle des jeunes, mais surtout une véritable **intégration sociale**. En ce sens les enseignements contenus dans le rapport de M. Bertrand SCHWARTZ doivent être rappelés. Il faut donner aux jeunes sans qualification ni diplôme une véritable capacité sociale, un « savoir-faire » adaptés aux motivations spécifiques de chacun.

- Enfin, la répartition de la dotation de décentralisation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage doit obéir à des mécanismes rigoureux et des critères égalitaires afin d'atténuer les déséquilibres existant aujourd'hui entre les régions.

## **CHAPITRE IV**

### **LES ORGANISMES RATTACHÉS**

Le fascicule des services généraux regroupe les crédits destinés aux services centraux du Premier Ministre, des Ministres et Secrétaires d'Etat rattachés, Secrétariat général du Gouvernement, Direction des services administratifs et financiers, ainsi que les crédits propres aux Directions, services, commissariats, délégations, conseils et missions dont la gestion administrative et budgétaire est assurée par la Direction des services administratifs et financiers.

Le budget des services généraux du Premier Ministre comprend en effet les dotations affectées à des organismes très divers. Le projet de budget pour 1983 ne déroge pas à cette règle puisque les seules modifications de structure par rapport à 1982 concernent la suppression de la Délégation à l'espace aérien et la création de nouveaux organismes tels le Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, la commission nationale pour le développement social des quartiers, la délégation interministérielle pour les questions de coopération et d'aide au développement .

Votre rapporteur spécial examinera successivement :

- les crédits du Ministre des droits de la Femme ;
- la direction de la documentation française ;
- le Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ;
- le Haut comité de la langue française ;
- le Service technique central des chiffres ;
- les Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) ;
- le Comité interministériel de la sécurité nucléaire ;
- les dépenses relatives à l'activité du Médiateur ;
- les crédits destinés aux rapatriés.

#### ***A. LES CREDITS DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES DROITS DE LA FEMME***

Ce Ministère est doté de moyens importants (plus de 100 MF en 1983) afin de mettre en oeuvre une politique nouvelle des Droits de la Femme. Ce Ministère regroupe les compétences du Ministère de la condition féminine et du Secrétariat d'Etat à l'emploi féminin. Il s'agit d'une administration de mission chargée d'une tâche de réflexion, de proposition et d'animation d'actions diverses.

Les crédits du Ministre des Droits de la Femme passent de 92,2 MF à 100,8 MF (+ 9,2 %) (1). Ils se répartissent en dépenses de fonctionnement (25,3 MF) et dépenses d'intervention (75,5 MF).

Les dépenses de fonctionnement progressent de 73,1 % par redéploiement à partir des crédits du titre IV (chapitre 43.02, promotion, formation et information relatives aux droits des femmes).

(1) Il faut cependant ajouter que dans sa seconde délibération du 20 novembre 1982, l'Assemblée nationale a adopté un amendement du gouvernement tendant à majorer ces crédits de 500 000 francs afin de couvrir les frais de déplacement des chargées de mission placées auprès des déléguées régionales.

L'inscription de dépenses nouvelles de fonctionnement (9,9 MF) correspond notamment à la création de 22 emplois pour les délégations régionales et de 13 emplois pour les services centraux ainsi qu'au financement des actions nouvelles qui incombent au Ministère.

En contrepartie, les dépenses d'intervention diminuent légèrement (75,5 MF contre 77,7 MF en 1982).

Les crédits d'intervention pour 1983 se répartissent ainsi :

– Fonds d'action de 55,4 MF destinés à financer les priorités que s'est fixé le Ministère. Plusieurs mesures sont envisagées :

- **Emploi-formation** : ce type d'action mobilisera approximativement 40 % des crédits. Il s'agira de promouvoir les formations pilotes des femmes ou même des formations beaucoup plus spécifiques comme celles du secteur paramédical afin de préparer ce type de personnels à une meilleure réaction face aux problèmes des femmes.

- **Information** : le Ministère poursuivra la politique qui a été entreprise dans ce domaine mais également des actions d'information nouvelles comme la campagne en faveur de l'égalité face à l'emploi ;

- **Développement de structures d'accueil des femmes** ;

- **Actions spécifiques en faveur des femmes migrantes et des femmes seules** ;

- **Actions sur les îlots sensibles** (dans le prolongement des travaux de la Commission Dubedout).

– Subvention de 15,6 MF aux associations sous forme de création d'emplois publics ; l'augmentation de cette subvention se justifie par la reconduction en année pleine des 300 emplois créés en 1981 et 1982.

– Subvention de 4,7 MF au Centre d'information féminin (+ 46,9 % par rapport à 1982). Le C.I.F. a une mission d'information auprès des femmes par l'intermédiaire des centres locaux dont il finance en partie le personnel. L'augmentation de la subvention résulte de la transformation des statuts du C.I.F. et du développement de ses structures départementales.

## **B. LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANCAISE**

L'évolution des dotations, d'un exercice à l'autre, est la suivante :

	<b>1982 (en francs)</b>	<b>1983 (en francs)</b>	<b>Variation (en %)</b>
Dépenses de personnel .....	28 409 537	32 348 928	13,9 %
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services .....	6 240 853	7 351 853	17,8 %
Travaux d'entretien .....	270 130	270 130	
Dépenses de matériel de production ...	3 825 864	3 285 864	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>38 206 384</b>	<b>43 256 775</b>	<b>+ 13,2 %</b>

Il est prévu de créer 60 emplois en application du plan de titularisation des agents non titulaires des catégories C et D. Cependant, la dépense correspondant à ces créations d'emplois (4 691 767 F) fera l'objet d'un remboursement au budget général, à partir des recettes du compte de commerce de la documentation française.

Une mesure nouvelle intéresse le financement d'un achat de matériel informatique (1 011 000 F).

La Direction reçoit également des crédits d'équipement inscrits au chapitre 57.02 (« Secrétariat général du Gouvernement ») : 3 052 000 F en autorisations de programme sont demandés pour 1983.

Les évaluations du compte de commerce qui a pour objet de retracer les opérations de recettes et de dépenses liées à l'élaboration, à l'édition et la diffusion dans le public des études, passent de 51,13 millions de francs en 1982 à 56,96 millions de francs en 1983 (+ 11 %).

### **C. LE HAUT COMITE D'ETUDE ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME**

Les moyens d'intervention du Haut comité ne progressent pas d'un exercice à l'autre : ils restent bloqués à 4,42 millions de francs pour 1983. Cette situation est particulièrement préoccupante d'autant que les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 7,9 %, soit l'équivalent du taux d'érosion monétaire estimé (de 735 000 à 793 000 francs).

La Commission des Finances formule à nouveau sa grande inquiétude devant la modestie des moyens accordés au Haut comité.

Les efforts principaux du Hauts comité pour l'avenir porteront sur :

- l'amélioration de l'application de la législation existante et la préparation, conjointement avec les autres membres de la Communauté Européenne, d'une politique commune de l'alcool visant à protéger la santé des populations ;

- l'encouragement à la production de vins de meilleure qualité ainsi qu'à la diminution de la teneur en alcool d'autres boissons ;

- la réforme de la législation sur les débits de boissons et la promotion de la production ou de la consommation des boissons non alcoolisées ;

- le développement de l'éducation sur l'alcool en lui ménageant une place nouvelle dans la politique de prévention sanitaire ;

- la promotion de la formation des adultes amenés à s'occuper des problèmes de l'alcoolisme ;

- l'étude de la répartition des individus en état d'imprégnation alcoolique cliniques et occasionnels parmi les victimes d'accidents.

Ce large programme comporte la mise en place d'actions interministérielles.

**Il exige que des moyens largement plus importants soient mis à la disposition du Haut comité et que l'accès aux médias (télévision et radio en particulier) soit encouragé.**

Votre Commission souhaite que des mesures soient prises en 1983 et rappelle que l'alcoolisme demeure la troisième cause de mortalité en France et est responsable du tiers des accidents de la route.

#### **D. LE HAUT COMITE DE LA LANGUE FRANCAISE**

L'action du Haut comité a donné lieu à de vives critiques, contenues notamment dans le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur la langue française.

Des efforts importants ont été accomplis dans des domaines qui ont fait l'objet des recommandations du rapport de M. Pascal Clément, député, au nom de la Commission d'enquête sur la langue française.

Le Haut comité a entrepris en effet un certain nombre d'actions concernant la terminologie et l'amélioration du langage administratif. De même, l'activité des associations subventionnées semble mieux contrôlée.

Cependant, des progrès doivent être accomplis notamment dans le domaine de la diffusion du français comme langue de culture et de communication scientifique et technique. Une circulaire en date du 22 septembre 1981 du Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de la Technologie est intervenue à ce sujet ; son application a été confiée à la mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MI-DIST) aux travaux de laquelle le Haut comité est associé.

La diffusion du français comme langue de culture et de communication scientifique et technique figure dans le programme de travail du Gouvernement pour la période à venir. Plus globalement, le Gouvernement envisage une réforme des institutions oeuvrant dans le domaine de la langue française.

L'accroissement des moyens du Haut comité (1,55 MF à 2,45 MF, soit 58 % d'augmentation) correspond au transfert de quatre emplois en provenance du budget de l'Education Nationale, équivalent à une mesure nouvelle de 715 158 F.

Par ailleurs, les actions en faveur de la langue française sont maintenues à niveau (3,06 MF) ; ce blocage peut se justifier en raison de l'augmentation très importante dont avait bénéficié cette dotation en 1982 (+ 1,38 MF).

### ***E. LE SERVICE TECHNIQUE CENTRAL DES CHIFFRES***

Ce service à vocation interministérielle est chargé de l'étude, de la recherche des perfectionnements, de la préparation, de l'emploi et du contrôle technique des chiffres assurant la protection des communications des départements ministériels.

Sa dotation pour 1983 progresse de 15,5 % et passe de 4 MF à 4,6 MF.

Une autorisation de programme d'1,53 MF est demandée pour 1983 en vue du remplacement des matériels de mesures, d'analyses et d'évaluation cryptologiques.

### ***F. LES CENTRES INTERMINISTERIELS DES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA)***

Avec 4,56 MF en 1983, les CIRA voient leurs crédits progresser de 15,7 %.

Il existe actuellement quatre centres en fonctionnement installés à Paris, Lyon, Metz et Lille. Le centre de Lille a été ouvert en octobre 1982 et doté d'un effectif de 14 agents.

Un CIRA d'orientation sera créé à titre expérimental dans l'ouest avant la fin de l'année 1982. Il comprendra un effectif de 3 agents.

L'activité des divers centres est variable. Le centre de Paris a répondu à 139 999 appels au cours du 1er semestre 1982, soit, en moyenne, 1920 appels par jour. Le centre de Metz a répondu à 37 980 questions, soit 300 appels en moyenne par jour. Le centre de Lyon a répondu à 40 834 questions au cours de la même période, soit 327 appels par jour en moyenne.

Pour faire connaître les centres de province, des campagnes de publicité sont menées par diffusion d'affiches et de dépliants, rédaction d'articles parus dans la presse locale concernant un thème d'actualité ou participation à diverses émissions radiophoniques et télévisées régionales.

Le problème essentiel des CIRA demeure celui du personnel. Sur les 75 agents en poste dans les CIRA, 15 agents occupent des emplois de contractuels inscrits au budget des services du Premier Ministre. Le reste du personnel est mis à la disposition des CIRA par les différentes administrations.

Les difficultés d'affectation dans les CIRA du personnel nécessaire sont toujours aussi importantes. Elles se sont même accrues en 1982 du fait des restrictions budgétaires.

### ***G. LE COMITE INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE NUCLEAIRE***

Le Comité interministériel de la sécurité nucléaire, institué par le décret n° 75713 du 4 août 1975, modifié par le décret n° 781193 du 18 décembre 1978, comprend, sous la présidence du Premier Ministre, quatre ministres à titre permanent (Intérieur et Décentralisation, Santé, Défense, Recherche et Industrie), les autres ministres pouvant y siéger pour des questions relevant de leur compétence.

Si les Ministres composant ce Comité interministériel ne se sont pas réunis au cours de l'année 1982, par contre de nombreuses réunions ont eu lieu au niveau de leurs cabinets et ont été présidées par des membres du cabinet du Premier Ministre.

Par ailleurs, le Secrétariat général dont est doté ce Comité interministériel a poursuivi l'action de coordination dont il est chargé entre les différents ministères. Cette action repose sur quatre principes fondamentaux :

- la définition des responsabilités de chacun des acteurs principaux de la sécurité nucléaire ;

- une coordination active des différents responsables ;

- la vérification sur le terrain de l'efficacité des dispositions prévues ;

– l'information et la sensibilisation des populations concernées et singulièrement de leurs élus.

D'une façon générale, le Secrétaire général du Comité interministériel de la sécurité nucléaire est chargé de l'inspection générale de la sécurité nucléaire définie par la directive interministérielle du 23 février 1979. En 1982, le Secrétaire général a procédé à plusieurs visites sur le terrain qui lui ont permis de vérifier la bonne application des dispositions retenues, l'état des relations entre les différents responsables de la sécurité nucléaire et la bonne préparation matérielle de ces responsables. Ces visites ont été l'occasion de prendre contact avec les élus locaux pour prendre la mesure de la qualité de l'information diffusée en matière de sécurité nucléaire.

Pour ce qui concerne les crédits, il faut rappeler que seul l'emploi du Secrétaire général est inscrit au budget des services généraux du Premier Ministre. Le reste du personnel du Secrétariat général est mis à sa disposition par certains départements ministériels ou organismes. Par ailleurs, les frais de fonctionnement et d'études sont supportés par le budget du ministère de la recherche et de l'industrie.

Les crédits inscrits au budget des services généraux du Premier Ministre progressent de 7,8 % en 1983.

## ***H. LES DEPENSES RELATIVES A L'ACTIVITE DU MEDiateUR***

La dotation du Médiateur atteint 6,5 MF en 1983 (+ 6,5 % par rapport à 1982).

En 1981, le nombre de réclamations reçues par le Médiateur a atteint 5 677 dossiers (à comparer 1 773 dossiers reçus en 1973).

En 1981, l'instruction a porté sur 10 658 dossiers, dont 4 981 provenaient des exercices précédents.

Sur ce nombre :

- 2 678 dossiers ont eu leur instruction terminée, soit 25,12 % ;
- 2 651 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 24,80 % ;
- 5 329 dossiers se trouvaient en cours d'instruction au 31 décembre 1981 (soit 50 % (dont 2 474 reçus en 1981 et 2 855 antérieurement)).

Parmi les 2 678 dossiers terminés en 1981 :

- 38,5 % ont été satisfaits,
- 52,6 % ont été rejetés,
- 5,2 % n'ont pu obtenir satisfaction,
- 2,4 % ont été rejetés mais ont donné lieu à une proposition de réforme,
- 1,3 % a été abandonné par leurs auteurs.

Au cours des six premiers mois de 1982, le nombre de dossiers traités par les services du Médiateur s'est élevé à 7 203.

On constate donc une augmentation aussi bien des réclamations nouvelles reçues que des dossiers traités et que des demandes satisfaites.

Pour l'avenir, le Médiateur doit poursuivre deux objectifs :

- un raccourcissement des délais d'instruction ; un tel objectif suppose l'accroissement des effectifs et des moyens ainsi qu'une organisation des services plus rationnelle.

Un développement du matériel informatique apparaît à ce titre comme une condition indispensable de l'efficacité des services du Médiateur. En 1982, le service de documentation du Médiateur a pu ainsi être rattaché à la banque de données juridiques et législatives du CEDIJ.

L'avenir de l'institution passe par une meilleure information des administrés sur l'existence du Médiateur et sur son action. Une campagne d'information a ainsi été entreprise.

Pour tous ces types d'actions, il importe de doter le Médiateur de moyens budgétaires mieux adaptés à ses missions.

## ***I. LES CREDITS EN FAVEUR DES RAPATRIÉS***

Le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des rapatriés dispose d'un budget de plus de 4 milliards de francs.

Une faible partie de ces crédits figure dans le fascicule des services généraux du Premier Ministre, la plus grande partie étant inscrite au budget des charges communes.

Les crédits en faveur des rapatriés inscrits dans le budget des services généraux du Premier Ministre progressent de 7 MF.

Pour l'avenir, trois types de mesures nouvelles vont intervenir en faveur des rapatriés d'OutreMer.

La première, dont le Parlement aura à connaître au cours de cette session, porte sur la réparation des préjudices subis par certains fonctionnaires, magistrats militaires et autres agents publics, du fait des événements d'Afrique du Nord.

Une autre série de mesures est en préparation, qui visent à corriger les différences existant entre les divers régimes de retraite auxquels sont soumis les rapatriés et à les ajuster sur le régime métropolitain.

Enfin, la réforme la plus importante doit porter sur le régime de l'indemnisation, en application des engagements présidentiels.

**Sous le bénéfice des observations contenues dans le rapport de M. Robert GUILLAUME, rapporteur spécial, la Commission des Finances a adopté le 3 novembre 1982 les crédits des services généraux du Premier Ministre.**